Publié le : 11/06/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200056737-20260120-2026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNE NOUVELLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à l'EHPAD de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Éric Moisan, Maire à la salle polyvalente de Dolo.

Etaient présents : Messieurs : MENARD, MOISAN, ORVEILLON,
Mesdames : AOUTIN, BRIVE, LEHARDY, NIQUETTE, TARDY
Absents excusés : Messieurs CARDIN, CLEMENT, PLESTAN
Mesdames CARRO, GESRET, LENOIR, ROCHEFORT

Secrétaire de séance : Madame CABARET

2026-01 – EHPAD – AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DE L'EPRD 2025

Monsieur Le Président explique que le budget prévisionnel est voté en avril 2025. Dans cette attente il est nécessaire d'effectuer quelques remboursements investissements : remboursement de caution, renouvellement de matériel.

Monsieur Le Président propose d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 non-compris les crédits afférant au remboursement de la dette ;
Le montant total des crédits ouverts sur le budget 2025 s'élevant à 73 999 € déduction faite des crédits afférant au remboursement de la dette s'élève à 58 999 €. Il est proposé d'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 14 749,75 € (correspondant à 25% de ce dernier montant).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent M. Le Président à engager les dépenses d'investissement nécessaires.

Le Président du CCAS
Eric MOISAN, Maire

P/O M MENARD, Vice-Président

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
MAIRIE
JUGON-LES-LACS
- 22270 -